
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 octobre 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1552

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2023 en y retirant le point 20.046 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1553

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1555

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 août 2023 pour la résolution CE23 1239.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 1556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Pont Roulant Protech inc. deux contrats, pour une durée de 36 mois, pour l'inspection, l'entretien et la réparation des appareils de levage et des accessoires de levage et d'accrochage, incluant une possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la Direction de l'eau potable (DEP) - lot 1 et la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) - lot 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 959 831,31 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20023;

<u>Unité d'affaires</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
DEP	1	559 604,37 \$
DEEU.	2	400 226,94 \$
DEP + DEEU.	Total lot 1 + lot 2	959 831,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 111 920,37 \$, taxes incluses, pour le lot 1 à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 045,39 \$, taxes incluses, pour le lot 2 à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pont Roulant Protech inc. pour le lot 1;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1239954001

CE23 1557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 11 577,75 \$, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation de contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en vertu de la résolution CG18 0299, afin d'implanter les nouvelles solutions de dépôt à distance et de la plateforme ATPM (Accès Trésorerie et Paiement Mondial), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 12 746 617,70 \$ à 12 758 195,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1238210001

CE23 1558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc., pour les droits d'utilisation, l'entretien, le support du logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE » et « Inventaire en direct », pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 741 588,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1230206009

CE23 1559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 92 691,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579), majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 494 529,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1233838004

CE23 1560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle les Reliures Caron & Létourneau ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différents types de services de reliure de documents pour une somme maximale de 739 694,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19993;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Reliures Caron & Létourneau ltée;

- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Centre des services partagés – bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1230138002

CE23 1561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au Groupe Trifide inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'élaboration d'un inventaire des dispositifs de retenue sur l'ensemble du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), aux prix négociés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 968,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 23-20117;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Trifide inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1239796002

CE23 1562

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bernier Crépeau (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, les commandes pour la fourniture et l'aménagement de trois camionnettes de transport matériels (4x2), pour la somme maximale de 269 592 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19755;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 918,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Venne Ford, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, les commandes pour la fourniture et l'aménagement de 16 camionnettes métiers (4x4), pour la somme maximale de 1 950 021,99 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19755;
- 2- d'autoriser une dépense de 390 004,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237567018

CE23 1563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 vg3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 349 112,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20099;
- 2- d'autoriser une dépense de 67 455,632 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J. René Lafond inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237567020

CE23 1564

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 394 083,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels Software AG, dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) (CG19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 284 500,66 \$ à 6 678 584,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur des infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1235942009

CE23 1565

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 564 642,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels BMC, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 217 367,59 \$ à 1 782 009,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur des Infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1235942010

CE23 1566

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9270-6258 Québec inc. (Titan sécurité), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 743,18 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20126;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 187,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 21 561,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9270-6258 Québec inc. (Titan sécurité);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1238788003

CE23 1567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, avec deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 429 979,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-19922;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1232942001

CE23 1568

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour la maintenance d'équipements informatiques Cisco, pour une période de 14 mois, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 173 395,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19989;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction des infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1239660002

CE23 1569

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Aréo-Feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'outils de désincarcération lourds électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 197,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20076
- 2- de procéder à une évaluation de rendement d'Aréo-Feu ltée;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1235864001

CE23 1570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire J.A. Larue inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de souffleuses à neige détachables de type ruban et turbine d'une capacité nominale de 3000 tonnes/heure pour usage avec chargeuses sur roues, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20110;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
J.A. Larue inc.	Lot #1 - Deux (2) souffleuses à neige détachable de type ruban et turbine, selon le devis 825A23A11.	581 764,30 \$
J.A. Larue inc.	Lot #2 - Onze (11) souffleuses à neige détachable de type ruban et turbine, selon le devis 825A23A11.	3 035 340 \$
J.A. Larue inc.	Lot #3 - Onze (11) souffleuses à neige détachable de type ruban et turbine, selon le devis 825A23A11.	3 035 340 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 332 622,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J.A. Larue inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237567022

CE23 1571

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période variant de 48 et 14 mois respectivement, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour l'arrondissement de Ville-Marie (lot 6) et pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières recyclables pour tous les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20125;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 6 - Ville-Marie	361 282,03 \$
GFL Environmental inc.	Lot 7.1 - Matières recyclables	55 943,51 \$

2- d'autoriser une dépense de 14 573,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des indexations des prix</u> (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 6 - Ville-Marie	14 573, 37 \$

3- d'autoriser une dépense de 21 589,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 6 - Ville-Marie	18 792,77 \$
GFL Environmental inc.	Lot 7.1 - Matières recyclables	2 797,18 \$

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 48 mois, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20125;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	Lot 1	1 050 802,06 \$
GFL Environmental inc.	Lot 2	1 037 087,24 \$
9386-0120 Québec inc.	Lot 3	948 427,87 \$
9386-0120 Québec inc.	Lot 4	977 559,13 \$
EBI Montréal inc.	Lot 5	1 051 503,86 \$

2- d'autoriser une dépense de 204 327 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des indexations</u> (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	Lot 1	42 387,19 \$
GFL Environmental inc.	Lot 2	41 833,96 \$
9386-0120 Québec inc.	Lot 3	38 257,63 \$
9386-0120 Québec inc.	Lot 4	39 432,72 \$
EBI Montréal inc.	Lot 5	42 415,50 \$

3- d'autoriser une dépense de 263 485,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	Lot 1	54 659,46 \$
GFL Environmental inc.	Lot 2	53 946,06 \$
9386-0120 Québec inc.	Lot 3	49 334,27 \$
9386-0120 Québec inc.	Lot 4	50 849,59 \$
EBI Montréal inc.	Lot 5	54 695,97 \$

- 4- de procéder à une évaluation de rendement de GFL Environmental inc., 9386-0120 Québec inc. et EBI Montréal inc. à la fin des contrats;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239634006

CE23 1572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe Gymdex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de six chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3.5 verges cubes avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 337 422,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20081;
- 2- d'autoriser une dépense de 350 613,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Gymdex inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1237567019

CE23 1573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Infrarouge Kelvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, un contrat de services professionnels pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 31 août 2026, pour une somme maximale de 876 690,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1781;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Infrarouge Kelvin inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Infrarouge Kelvin inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1233420001

CE23 1574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totalisant 571 853,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité (360 903,10 \$, taxes incluses) et à titre de budget de contingences (210 950,40 \$, taxes incluses) pour le service de transport de matières résiduelles par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG19 0570 et CG22 0457), majorant la dépense maximale du contrat de 3 431 182,67 \$ à 4 003 036,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1239634003

CE23 1575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à des licences infonuagiques, pour une durée maximale de 36 mois, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026, pour une somme maximale de 577 756,27 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 11 555,12 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1235942005

CE23 1576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 473 018,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la Coop de solidarité WEBTV (CG21 0709), majorant ainsi le montant total du contrat de 458 589,29 \$ à 931 607,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1238693001

CE23 1577

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de modernisation automatisation réservoir St-Charles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 428,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10372 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 464,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 821,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1237696001

CE23 1578

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Toitures Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture des anciennes écuries sur le site de la Cité-des-Hospitalières situé au 251, avenue des Pins Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 871,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15879;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 174,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 28 304,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1236810002

CE23 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de stabilisation de la grange et l'écurie, dans le cadre du projet de rénovation de la grange et de l'écurie du parc agricole du Bois-de-la-Roche, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 287 046,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15883;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 056,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 505,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1238115001

CE23 1580

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conception-construction pour la décontamination, la démolition des bâtiments et infrastructures et la construction d'un mur de soutènement ferroviaire temporaire au 5425, rue de Mentana, ainsi que pour l'aménagement temporaire sur un site locatif au 2940, rue Rachel Est dans le cadre du projet de la cour de services de Mentana/St-Grégoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 976 398,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15863;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 995 279,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 104 211,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1238831001

CE23 1581

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 124 137 \$, taxes incluses, pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig, dans le cadre du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et frères (CM22 0770), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 141 486,99 \$ à 3 265 623,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1235965003

CE23 1582

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 145 443,38 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie », dans le cadre du contrat accordé à Les agences Robert Janvier ltée (CG20 0580) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 672 598,81 \$ à 1 818 042,19 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1238009009

CE23 1583

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Constructions Rocart inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de renouvellement de l'aire d'exposition du Planétarium de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 358 836,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PL-174852-04;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 767,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1237227004

CE23 1584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, par lequel Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaires sous HEC Montréal s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour assurer la réalisation de la troisième cohorte du « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 903 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, de l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 et de l'Entente 2023 entre la Ville de Montréal et Services Québec, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1239921002

CE23 1585

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre 1356582 et d'autoriser une dépense additionnelle de 473 177,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Archipel Architecture inc. (CG19 0404), majorant ainsi le montant initial du contrat de 5 441 543,07 \$ à 5 914 720,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1235350002

CE23 1586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Optimum Actuaire-conseillers inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fin de l'année 2023 et les cinq années suivantes, le contrat de services professionnels pour les activités du volet financement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 348 949,13 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20019;

- 2- d'autoriser une dépense de 34 849,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1238242002

CE23 1587

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception des plans, coupes et détails types pour le réaménagement des voies de circulation du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 692 436,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20073;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 243,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 499,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1238356001

CE23 1588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de cinq saisons hivernales, soit de 2023-2024 à 2027-2028;
- 2- d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1238788002

CE23 1589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA23 20 0283 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 7 août 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de promesse d'échange par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir du Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin deux parties d'un terrain constitué du lot 1 446 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 138 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un sentier, en échange duquel le Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin s'engage à acquérir de la Ville de Montréal une partie du terrain constitué du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 138 mètres carrés, aux fins de régularisation d'un empiètement, le tout sans soulte et selon les termes et conditions stipulées au projet d'échange ci-joint;
- 2- d'accepter l'offre de l'arrondissement de LaSalle, faite aux termes de sa résolution CA23 20 0283, de prendre en charge par l'arrondissement de LaSalle de la réalisation et l'entretien d'aménagements sur deux parties d'un terrain situé au nord de la rue Joseph-Saint-Cyr et à l'ouest de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 446 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, notamment la création d'un accès à la promenade Lionel-Boyer à partir de la rue Joseph-Saint-Cyr, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 3- d'autoriser la signature d'un projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et le Syndicat des copropriétaires Terrasses Angrignon 6869-6879 Irwin, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse susmentionné;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1239652005

CE23 1590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de retirer le lot 4 234 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Les Investissements Elyse & Aziz inc. un terrain vacant d'une superficie de 2 537,3 mètres carrés, constitué du lot 4 234 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Kieran, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins d'agrandissement d'un bâtiment commercial, contre la cession par Les Investissements Elyse & Aziz inc. à la Ville de Montréal d'un terrain d'une superficie de 314,5 mètres carrés, constitué du lot 6 538 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de voirie, et contre le versement d'une soulte à la Ville de Montréal d'un montant de 718 550 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'échange ci-joint;
- 3- de verser le lot 6 538 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public;

4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1239652003

CE23 1591

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif Habitations communautaires Loggia, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 512 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 468,8 mètres carrés, pour un montant de 1 008 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville de Montréal à signer ce projet d'acte de vente conditionnellement à ce que Les Habitations communautaires Loggia démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1224501004

CE23 1592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme additionnel d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2023, moyennant un loyer total de 23 524,23 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1239653005

CE23 1593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Bell Canada, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2023, un terrain situé au 2940, rue Rachel Est, d'une superficie de 8 413 mètres carrés à des fins de cour de services temporaire, pour un loyer total de 1 718 003,60 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'octroi du contrat à Loïselle inc. pour le projet de construction de la nouvelle cour de services de Mentana / St-Grégoire (appel d'offres IMM-15863), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1225372004

CE23 1594

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 625 000 \$ sur cinq ans (2024 à 2028) au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) à titre de contribution aux dépenses admissibles de cet organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1236607001

CE23 1595

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à l'École de technologie supérieur, représentant une somme totale de 46 130 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal 2021-2024 et de l'appel de propositions « Développer ensemble une plus forte culture du design »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à l'Université de Montréal, représentant une somme totale de 65 000 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal 2021-2024 et de l'appel de propositions « Développer ensemble une plus forte culture du design »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1239500001

CE23 1596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 183 687,80 \$, soit une contribution financière de 49 187,80 \$ et une contribution en biens et services de 134 500 \$ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer au programme de recherche intitulé « Influence des infrastructures vertes sur les conditions d'eau souterraine », pour les années 2023 et 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, la Ville de Laval et l'École de technologie supérieure, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et de cette contribution en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1234341001

CE23 1597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à La fondation Paul Gérin-Lajoie pour la coopération internationale, pour le projet « Dictée PGL des municipalités », dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 180 000 \$ pour 2023 en provenance du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1238121003

CE23 1598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, pour l'année 2023, à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, afin de réaliser des projets de relance économique pour le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Dollier et la rue Valdombre, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1237797006

CE23 1599

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 15 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 5 000 \$ à Festival Cinémania pour le projet Suisse du 1^{er} au 12 novembre 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1231204007

CE23 1600

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1343

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 439 583 \$ à l'organisme Réseau de la communauté autochtone, pour un projet de gouvernance urbaine autochtone qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1238793002

CE23 1601

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de M. Alberto Neyra à des fins de logement social, un terrain d'une superficie de 374,6 mètres carrés, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 7120, rue D'Iberville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant le lot 2 167 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 1 630 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de M. Alberto Neyra ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser une dépense maximale pour la sécurisation de l'immeuble de 7 500 \$, taxes incluses;
- 7- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y ajouter l'immeuble;
- 8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1236462004

CE23 1602

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre du conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Boucher, de compétence locale, entre les rues Saint-Hubert et de Mentana, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1237556001

CE23 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection de la piste cyclable du Réseau-Vert, située le long de la rue des Carrières, entre les rues Beaubien et Masson, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239796003

CE23 1604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect le du délai contractuel de réalisation des travaux par le fournisseur 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) et de son incapacité à compléter ceux-ci;

Attendu l'avis transmis par l'adjudicataire relativement à son incapacité à compléter le contrat, se plaçant ainsi en défaut par rapport à ses obligations contractuelles;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 (21 septembre 2015) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) réalisée par la Division des études techniques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre et d'aménagement d'une aire de détente (bon de commande no. 1468616) de l'appel d'offres S-AC-2021-001 et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 octobre 2023 pour les motifs exposés au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237189004

CE23 1605

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 3 320,97 \$, relative au déplacement de Mme Magda Popeanu, membre du comité exécutif, du 7 au 12 octobre 2023, à Lyon (France), pour participer à la 35^e édition des Entretiens Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1230843010

CE23 1606

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 3 527,83 \$, relative au déplacement de Mme Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal, du 7 au 12 octobre 2023, à Lyon (France), pour participer à la 35^e édition des Entretiens Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239902009

CE23 1607

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération de l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1230310001

CE23 1608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de désigner France Leblanc à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de deux ans se terminant en octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1237721004

CE23 1609

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239174001

CE23 1610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux pour l'aménagement de voies cyclables ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1230890001

CE23 1611

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) de la Ville de Montréal, l'ordonnance 15 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre l'accès gratuit pour une visite de deux adultes au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique ou au Planétarium aux personnes détenant un laissez-passer distribué dans les boîtes Bienvenue bébé;
- 2- d'édicter, vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037), l'ordonnance 6 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre l'accès gratuit pour une visite de deux adultes à la Biosphère aux personnes détenant un laissez-passer distribué dans les boîtes Bienvenue bébé.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1236744002

CE23 1612

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238383008

CE23 1613

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1232937002

CE23 1614

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1230683004

CE23 1615

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la mise à jour du Règlement de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1237862010

CE23 1616

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034),

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature du Bois-de-Saraguay:

1 900 477	1 901 191
-----------	-----------

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

- 3- que la résolution prenne effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement établissant le parc-nature du Bois-de-Saraguay (dossier 1230683001).

Adopté à l'unanimité.

40.006 1230683003

CE23 1617

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1238465002

CE23 1618

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 90-58-108 modifiant le Règlement 90-58, adopté le 5 septembre 2023 par le conseil municipal de la Ville de Kirkland;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1238845009

CE23 1619

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination sans appel de candidatures de monsieur Dieudonné Ella-Oyono à titre de directeur - Mise en valeur des pôles économiques dans l'échelle salariale 2023 - FM10 au Service du développement économique à compter du 4 octobre 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1237813004

CE23 1620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre acte du dépôt, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022), du rapport annuel d'activités 2022 du Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239672001

CE23 1621

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2022 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1239671001

CE23 1622

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 août 2023, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1239600012

Levée de la séance à 11 h 17.

70.001

Les résolutions CE23 1551 à CE23 1622 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito,
Greffier adjoint